

FICHE INTENDANCE 2024-2025

- BTS 1^{ère} année
 BTS 2^{ème} année

La fiche est à retourner par mail en format pdf en la nommant : « NOM.Prenom.pdf. » à l'adresse : self.lyceegrandair@ac-nantes.fr

Dans le cadre du respect de la réglementation sur la protection des données, les informations ci-dessous complétées pourront être utilisées en cas de besoin par le service intendance du lycée Grand Air.

NOM – Prénom de l'élève :

Régime **Téléphone :**

Adresse (si différente de celle de ses parents) :

Mail de l'élève :

Boursier : OUI NON DEMANDE EN COURS

La demande de bourse doit être faite auprès des services du CROUS des pays de la Loire. (démarche à effectuer en ligne).

<https://www.crous-nantes.fr/bourses-et-aides-financieres/> Le Lycée n'intervient pas dans la demande de bourse post-bac : Un élève boursier au lycée n'est pas nécessairement boursier en BTS même scolarisé dans un lycée. Si votre demande de bourse est validée, vous devrez vous rendre au secrétariat élèves pour que votre inscription soit confirmée au CROUS.

RESPONSABLES :

• **Légal et financier (Paie les frais de DP) :** Nom et Prénom

Adresse :

Mail :

• **Légal 2 ou autre responsable :** Nom et prénom

Dans le cadre du contrôle d'accès au service de restauration, et pour éviter une éventuelle utilisation frauduleuse de sa carte, nous autorisons la diffusion de la photographie de notre enfant via le logiciel TurboSelf à disposition du service intendance et du chef de cuisine : OUI NON

Quelque soit le régime de l'élève, joindre **OBLIGATOIREMENT un RIB**. Le RIB sera utilisé par le service intendance uniquement pour les frais de stages ou pour tous remboursements. Merci de bien vouloir saisir et de joindre un exemplaire de votre RIB.

BANQUE :

Merci d'ajouter votre RIB en pièce jointe au format pdf ou de l'ajouter ici : Faire une capture d'écran de votre RIB en PDF puis copier et coller.

MOYENS DE PAIEMENT : Vous pouvez vous reporter au site e-lyco de la cité scolaire pour plus d'informations. <https://grand-air.paysdelaloire.e-lyco.fr/cite-scolaire/informations-pratiques/service-restauration/>

- **POUR LES DP A LA CARTE :** Premier chéque de la carte de 10 repas minimum, Rechargement à effectuer avant que le solde soit nul. Paiement au bureau de l'intendance par chèque, espèces ou carte bancaire. Paiement à distance possible par l'application « myturboSelf » ou par virement bancaire.